

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune de Corbonod ; elle est disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif 2020 a été voté le 21 février 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité du service public rendu aux habitants ;
- ne pas augmenter la pression fiscale ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que cela est possible.

Il importe de préciser qu'en matière d'investissement, les orientations proposées peuvent être reconsidérées en fonction des choix politiques qui seront retenus par les nouveaux élus.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2020 et du budget annexe de l'eau.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2020 sont estimées à 1 047 282.08 €.

Elles se répartissent comme suit :

DÉPENSES (T.T.C.)	
011 - Charges à caractère général	329 350.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	441 400.00
014 - Atténuations de produits	60 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	117 900.00
66 - Charges financières	30 000.00
67 - 022 Charges exceptionnelles et dépenses imprévues	68 632.08
Total dépenses de fonctionnement	1 047 282.08

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales,
- les petits achats, fournitures diverses (fleurs, petit matériel d'outillage...)
- les fournitures scolaires, administratives,
- les prestations de services extérieurs, les frais d'affranchissement et de télécommunication,
- la maintenance du matériel, y compris les véhicules,
- les taxes foncières...

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunérations nettes et cotisations sociales) ;
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite, pôle emploi, etc.
- Les frais d'adhésion au service de santé au travail.

L'effectif de la Commune est de 15 agents :

- 8 agents titulaires (3 dans le service technique, 3 administratif, 1 animation, 1 ATSEM)
- 6 agents contractuels (3 technique, 3 animation)
- 1 apprentie (service administratif), soit au total 10 agents équivalant temps plein.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- a. d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), d'un montant de 32 000 €

Ce fonds permet de compenser pour chaque Commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- b. de la contribution de la Commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), d'un montant de 28 000 €.

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

La contribution de la Commune soit 60 000 € estimés, augmente progressivement pour atteindre à terme, au maximum 2 % des recettes fiscales des collectivités concernées.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- au versement des indemnités et cotisations des élus,
- aux subventions de fonctionnement versées aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre regroupe le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Chapitre 022- Dépenses imprévues

Elles représentent des dépenses qui pourraient survenir au cours de l'année et qui n'ont pu être prévues au moment du vote du budget.

Opérations d'ordre de transfert entre les deux sections

Certaines opérations budgétaires se traduisent par une dépense de fonctionnement, compensée par une recette d'investissement.

Ces opérations, dites « opérations d'ordre, de transfert entre les deux sections », sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes.

Les principales opérations d'ordre de transfert entre les deux sections prévues en 2020 sont :

- les dotations aux amortissements relatives aux subventions d'équipement versées dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public (19 994.70 €).
 - Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il est constitué par un prélèvement budgétaire sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.
- La section de fonctionnement du budget laisse apparaître un résultat de 425 726.30 € qui va permettre d'autofinancer une partie des investissements.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 1 493 003.08 € pour 2020.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	64 950.00
73 - Impôts et taxes	673 950.00
74 - Dotations, subventions et participations	398 100.00
75 - Autres produits de gestion courante	33 550.00
77 - Produits exceptionnels	500.00
013 – Atténuations de charges	4 000.00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	317 953.08
Total recettes de fonctionnement	1 493 003.08

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- la vente des coupes de bois et taxes d'affouage
- la facturation des services de garderie et cantine,
- le remboursement par la Communauté de Communes Usse et Rhône des frais de personnel (mise à disposition des agents communaux pour l'entretien et la sécurité du site de Sur Lyand).

D'autres recettes, moins importantes sont comptabilisées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité directe locale (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, contribution foncière des entreprises), le produit fiscal attendu pour ces 4 taxes a été estimé à 560 000 €
- cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (estimation 13 100 €)
- taxe additionnelle des droits de mutation (estimation 40 000 €)
- taxes sur les pylônes électriques (estimation 36 000 €).

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la Commune. Elle diminue depuis 2014, elle devrait s'élever à 115 000 € en 2020 contre 117 000 € en 2019 et 120 594 € en 2018,

Cette année encore la Commune contribuera à l'effort de redressement des finances publiques

- la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : recette estimée à 90 000 €,
- les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux : recette estimée 24 500 €,

- le fonds départemental alimenté par des taxes additionnelles de certains droits d'enregistrement et de mutation devrait être perçu, mais son montant n'a pas été intégré dans les recettes 2020
- la compensation financière Franco-genevoise : recette estimée 160 000 €
- le reversement de la TVA acquittée pour 8 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées essentiellement par l'encaissement des locations (appartements, salle d'animation de l'Espace culturel.) et le remboursement des frais de chauffage par les locataires.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils sont relatifs à des mandats annulés.

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Les remboursements sur les rémunérations du personnel sont comptabilisés dans ce chapitre, estimés à 4 000 € pour l'année 2020,

d) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux seront maintenus au même niveau que les années précédentes :

	<i>Commune</i>
Taxe sur le foncier bâti	12.59 %
Taxe sur le foncier non-bâti	35.20 %
CFE	19.40 %

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, de terrains, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2020 sont estimées à 1 047 381.05 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)	
16 – Remboursement capital emprunts et dettes assimilés	104 200.00
27 - Autres Immobilisations financières Remboursement à l'EPF	21 000.00
<i>Opérations</i>	
102- Travaux de voirie	192 360.00
103- Réseaux Electriques	10 000.00
111-Aménagement cimetière	15 000.00
123 - Espace culturel rural et loisirs	30 000.00
130 - Réhabilitation « local musique »	1 400.00
134- Rénovation énergétique de l'école primaire	200 000.00
94 - Acquisitions de matériel	38 500.00
99 – Achat de terrains	10 000.00
Total dépenses réelles d'investissement	622 460.00
<i>Déficit d'investissement 2019</i>	424 921.05
Total dépenses d'investissement	1 047 381.05

Les principaux investissements prévus pour l'année 2020 sont les suivants :

Il importe de préciser à nouveau qu'en matière d'investissement, les orientations proposées peuvent être reconsidérées en fonction des choix politiques qui seront retenus par les nouveaux élus.

Voirie : Route de Rhémoz à refaire suite à renforcement du réseau d'eau potable et de la défense incendie et refuges à créer

Réseaux : Extension réseaux électriques (Eilloux et Fontaine Rue du lavoir)

Cimetière : aménagement inter tombes

Bâtiments :

Ecole primaire, rénovation énergétique

Espace culturel rural et loisirs, (reliquat pour travaux à verser)

Chenaux « local musique »

Acquisitions de matériel :

broyeur à branches, coffre anti feu pour Mairie, ordinateurs, vidéo projecteur et écran radar pour hameau de la Trille

Achat de terrains : Eilloux et Etranginaz.

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- à la récupération de la TVA versées sur des investissements réalisés et payés
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
021 – Virement de la section de fonctionnement + recettes d'ordre	445 721.00
10 – Récupération TVA, taxes aménagement, excédents	550 921.05
13-Subventions (Place de l'école/ éclairage tennis)	50 739.00
Total recettes d'investissement	1 047 381.05

IV. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal se compose actuellement des 6 emprunts suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Banque</i>	<i>Montant initial</i>	<i>Montant annuité 2020</i>	<i>Année de souscription</i>	<i>Durée</i>	<i>Taux</i>	<i>Date de fin</i>
Espace culturel rural	CDC	500 000.00	28 960.48	2017	20 ans	1.50 %	01/06/2037
Construction bâtiment scolaire cantine	Caisse d'Epargne	500 000.00	36 533.16	2007	20 ans	4.03 %	25/01/2027
Travaux église	Caisse d'Epargne	150 000.00	12 656.92	2006	15 ans	3.23 %	25/12/2020
Achat terrain pour espace culturel rural	Caisse d'Epargne	160 000.00	13 472.68	2011	14 ans	3.29 %	25/03/2025
Espace loisirs	Banque populaire	197 582.45	17 990.20	2012	15 ans	4.16 %	29/12/2026
Atelier services techniques	Crédit Agricole	300 000.00	22 342.40	2010	20 ans	4.25 %	15/10/2029

L'encours de dettes au 31 décembre 2019 s'élève à 1 048 608.34 €. Il représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

LE BUDGET ANNEXE EAU

➤ Section d'exploitation

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	5 000.00	75 - Autres produits de gestion (Vente de l'eau)	65 000.00
66 - Charges financières	10 300.00		
Total dépenses réelles	15 300.00	Total recettes réelles	65 000.00
<i>Total dépenses d'ordre et virement à la section d'investissement</i>	<i>166 046.38</i>	<i>Recettes d'ordre</i>	<i>12 105.33</i>
		<i>002 Report de l'excédent 2019</i>	<i>104 241.05</i>
Total dépenses de fonctionnement	181 346.38	Total recettes de fonctionnement	181 346.38

➤ Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
16 – Remboursement emprunts et dettes assimilés	25 500.69	10- Dotations	400.00
		13- Subventions reçues	36 020.00
20 – Opérations d'équipement*	505 766.47	16- Réalisation d'un emprunt	260 000.00
Total dépenses réelles	531 267.16	Total recettes réelles	296 420.00
		021- Virement de la section de fonctionnement	<i>166 046.38</i>
		001 - Excédent d'investissement 2019 reporté	80 906.11
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>12 105.33</i>		
Total dépenses d'investissement	543 372.49	Total recettes d'investissement	543 372.49

*Projets :

Réseau eau Rhémoz : 380 000 €

Réseau d'eau La Trille (PUP): 100 000 €

Schéma directeur eau potable : 26 000 €

➤ Etat de la dette

Sur le budget annexe « eau » la Commune rembourse actuellement 2 emprunts :

Désignation	Banque	Montant initial	Montant annuité 2020	Année de souscription	Durée	Taux	Date de fin
Eau Carbonod	Banque postale	200 000.00	17 912.83	2014	15 ans	3.94 %	01/03/2028
Eau Puthier Volage	Crédit Agricole	235 000.00	17 820.68	2007	20 ans	4.46 %	20/07/2027